

5/ Accompagner les partenariats en cours : amélioration continue des pratiques et partage entre pairs

Le « partenariat » AMAP est le lieu de rencontre, le point de jonction entre le paysan et le groupe en AMAP. Si le groupe et le paysan sont chacun des personnes physiques et morales, auxquelles on peut proposer de renforcer leurs compétences, entre pairs (cf. parties ci-dessus), le « partenariat », lui, renvoie plutôt à la relation, et donc à la qualité du lien de communication, de coopération, etc.

Au niveau des actions, accompagner les « partenariats » en cours, cela revient à :

- 1-Encourager l'appropriation des fondamentaux : s'interroger sur les motivations à être en AMAP
- 2-Soutenir la gestion des partenariats au quotidien, dans une logique d'évolution positive, c'est à dire afin d'assurer leur pérennité, leur viabilité dans le temps, et donc la construction d'un réseau solide sur le long terme
- 3-Soutenir les « partenariats en difficulté » : une relation qui commence à tanguer, l'appui à un groupe en difficulté interne, l'interpellation des partenariats présentant une ou des pratiques manifestement déviantes, etc.

En 2016-2017, l'accompagnement des partenariats passera donc par les axes suivants :

● Renforcer le « faire mouvement » / l'infrastructure basée sur l'intelligence collective

Pour cet axe, plus encore peut-être que pour tout autre, la notion de « réseau » prend tout son sens car les partenariats au sein du Réseau AMAP IdF se comptent par plusieurs centaines (près de 200 groupes membres, chacun en partenariat avec un ou plusieurs paysans), la petite équipe de salariés et d'administrateurs ne peut les suivre individuellement et quotidiennement avec toute l'assiduité qu'un travail d'une telle ampleur demanderait.

En premier lieu, l'accompagnement des partenariats en cours s'appuie donc sur une infrastructure basée sur l'intelligence collective de l'ensemble du réseau, et constituée de trois piliers :

- » Les **interAMAP**, lieux de rencontre et d'échanges entre paysans et amapiens (cf. partie III.3) ;
- » Les espaces d'échanges entre paysans (cf. partie II.2) : **journées interpaysans**, à l'échelle régionale, **groupes locaux d'échanges** et voyages d'étude ;
- » Les **formations collectives** à destination des amapiens (formations « Animer mon partenariat AMAP » (cf. partie II.1), des paysans (formations « Paysans en AMAP », « Faire le point sur mon installation » - cf. partie II.2) ou des deux (formation « Animation de réunion » - cf. partie II.1).

Les **adhérents-relais** viennent compléter ce dispositif, en tant que courroie de transmission indispensable pour assurer une bonne diffusion des informations (formations, outils amélioration pratiques, etc.) (cf. partie III.3).

● Favoriser le travail d'animation autour de la nouvelle Charte au sein de chaque partenariat :

Il s'agit d'un chantier important car nombreux sont encore les partenariats où une partie des amapiens ne connaissent pas l'existence de la Charte, ou la signe en l'ayant lu en diagonale. Or l'appropriation en profondeur des principes fondamentaux de cette Charte est une condition sine qua non de l'évolution du mouvement de manière cohérente, congruente, afin que le mouvement garde une identité commune, une intégrité.

Réécrite collectivement par l'ensemble du mouvement AMAP en 2013, cette Charte représente à la fois :

- » Un horizon à long terme : elle décrit les valeurs et principes du mouvement plutôt que de réglementer ses pratiques, dont la déclinaison est laissée à l'entière liberté des amapiens et paysans ;
- » Une boussole : elle donne une direction adaptée à chaque partenariat, une indication sur le chemin à emprunter pour cheminer vers cet horizon.

S'impregner de cette Charte, en débattre, en un mot se l'approprier est donc un vaste chantier pour les membres, et le premier pas pour respecter l'éthique du mouvement.

En 2013, de nombreuses démarches collectives lancées durant le chantier inter-régional de réécriture de la Charte des AMAP ont impulsé une belle dynamique au sein du Réseau, au cours duquel beaucoup d'amapiens et paysans se sont engagés avec passion dans les échanges et réflexions suscitées par cette réécriture.

Aujourd'hui, il s'agit donc de continuer à faire vivre cet élan, en donnant à chaque partenariat les moyens de connaître les fondamentaux du mouvement. Pour ce faire, des outils d'animation sont et seront mis en ligne sur le site internet du Réseau (cf. partie « Exploration collective » de la rubrique Ethique du site). Le temps hebdomadaire de partage de récolte est un moment privilégié pour mettre en place des actions allant dans ce sens.

Fiche « Arpentage de la Charte et du Chemin »

L'arpentage est une méthode de l'éducation populaire qui permet de découvrir à plusieurs un ouvrage complexe, à première vue difficile d'accès pour des personnes non spécialistes.

Le Réseau AMAP IdF s'est inspiré de cette méthode pour créer une technique d'animation adaptée à l'exploration collective de la Charte des AMAP, texte très court mais complexe par sa densité (chaque mot a été pesé).

A chaque fois qu'elle a été testée (en formations, journée interPaysans), cette méthode a remporté l'enthousiasme des participants et suscité des échanges profonds.

Afin de construire une dynamique collective d'appropriation de la Charte dans l'ensemble du Réseau, vous êtes invités à l'utiliser largement pour animer des temps d'échanges autour de la Charte au sein de vos groupes, entre paysans, en interAMAP, etc. !

Encourager l'approfondissement du lien entre la Charte et les pratiques

Pour le Réseau AMAP IdF, la Charte des AMAP est conçue comme le point de départ d'une démarche plus profonde d'amélioration continue des pratiques de chaque partenaire. L'idée étant qu'une fois que chacun, amapien ou paysan en AMAP, a pu faire sien les fondamentaux du mou-

vement, il soit alors à même de contribuer activement à la construction de l'éthique : trouver les bonnes solutions aux questionnements sur telle ou telle pratique (contrats hors maraichage, proximité, etc.); identification des « bonnes pratiques », expérimentation et créativité permanentes, etc.

Comme le dit la Charte :

« Pour faire vivre les principes et engagements de la charte des AMAP, celle-ci doit être accompagnée d'actions visant à analyser et faire progresser collectivement les pratiques. En ce sens, l'évaluation participative permet une démarche d'évolution partagée entre amapiens et paysans en AMAP. Pour la réaliser, les AMAP définissent les moyens à mettre en œuvre avec l'appui des réseaux et associations partenaires. »



I Pour 2016-2017, ce travail passera par les axes suivants :

► Développer de nouveaux outils d'amélioration continue des pratiques

I Une fois que chaque partenariat a pu faire sien les fondamentaux du mouvement, l'étape suivante est de confronter ses pratiques à ces principes. Pour cela, des outils continueront d'être développés, visant à permettre aux membres de se poser les bonnes questions concernant telle ou telle thématique du partenariat.

I Un certain nombre de « fiches thématiques » existent déjà, construites de manière à ce que paysans comme amapiens se retrouvent et puissent répondre aux mêmes questions. Elles ont pour objectif de permettre à chacun de faire émerger les réponses à ses questionnements à travers l'échange collectif.

I Thèmes déjà traités :

- › Fiche n°1 : sensibilisation à l'agriculture paysanne ;
- › Fiche n°2 : calcul du coût du « panier » ;
- › Fiche n°3 : construction de la confiance au sein du partenariat ;
- › Fiche n°4 : solidarité face aux aléas de production ; etc.

I Ainsi qu'une fiche transversale « Faire le point sur mon partenariat »

I Ces fiches ont vocation à être utilisées de manière autonome par les membres :

- › En interAMAP territoriale ;
- › En interPaysans : rencontre régionale, groupes locaux d'échanges ;
- › Au sein d'un groupe : réunion de collectif, de bureau ;
- › Lors d'une rencontre entre un paysan et son ou ses groupes : Assemblée générale, réunion annuelle tous groupes confondus ; etc.

► Développer un lien-fil rouge, afin de donner régulièrement des nouvelles sur l'amélioration des pratiques au sein du réseau

I Afin de lancer une dynamique générale autour de l'amélioration des pratiques au sein du Réseau, un travail sera mené afin de donner régulièrement des nouvelles de ce qui se fait concrètement dans tel ou tel partenariat. Cela pourra passer par la publication régulière d'éléments tels que les suivants :

- › Témoignages divers ;
- › Extraits de compte-rendu d'interAMAP ayant travaillé sur une thématique particulière ;
- › Retours d'utilisation de fiches par des membres (ex : en AG, lors de réunion de bureau, etc.) ;
- › Retours de visites de terrain, exemple d'une ou deux fermes en particulier, afin de donner un ancrage concret et illustré à cette démarche ;
- › Articles ou liens vers des ressources diverses sur l'éducation populaire, l'auto-évaluation, l'agriculture paysanne, etc. ;
- › Etc.

I Cela pourra prendre la forme d'une rubrique fixe dans la lettre d'information, la création d'une page sur le site web du Réseau, d'un blog, etc.

I Ce travail sera le premier petit pas vers l'action suivante.

► Faire émerger les bonnes pratiques de manière collective

I Peu à peu, des échanges menés au gré de l'utilisation des fiches pourront commencer à émerger des pratiques qui pourront alors être qualifiées de « bonnes » voire de « mauvaises » car elles auront été identifiées comme telles de manière collective.

I Collecte de la matière, compilation, synthèse et utilisation des données, retours au réseau, identification d'outils collaboratifs susceptibles de faciliter ce travail, etc. : autant d'axes qui feront l'objet de réflexion dans les deux prochaines années. Il s'agira de trouver les manières justes et efficaces permettant à chacun de reverser ses apprentissages au bien commun.

I La mise en œuvre des actions susmentionnées a pour vocation de faire naître un véritable engouement au sein du réseau pour la démarche d'amélioration continue des pratiques, ainsi qu'une synergie pouvant mener à la création d'une commission de volontaires motivés pour s'investir durablement sur la question. Progressivement, c'est de la réflexion collective du réseau que devront émaner les nouveaux thèmes de fiches, les améliorations de celles existantes et les « bonnes pratiques » à diffuser. Les membres de cette commission feront le lien entre les réflexions locales et le mouvement régional, afin de renforcer la diversité de nos pratiques et la légitimité de notre démarche.

● Aborder collectivement la question des partenariats en difficulté et des pratiques «hors clous»

▶ Des demandes qui dépassent le mandat de l'équipe régionale

I Depuis des années, l'équipe régionale est régulièrement sollicitée par l'un ou l'autre des membres concernés, mais n'a ni les moyens humains ni la légitimité pour répondre au cas par cas. Il semble urgent que le mouvement s'empare collectivement de cette question.

▶ Un groupe de travail régional

I A l'AG 2016, un atelier sur la question permettra d'impulser un groupe de travail régional pour travailler concrètement sur la question des partenariats en difficulté et des pratiques hors clous : participer à la gestion de cas urgents, identifier des symptômes récurrents, élaboration de pistes d'actions, de méthodes, de positionnement.

▶ Une concertation régionale

I Sur la base des résultats du travail de ce groupe, et des éventuelles propositions qu'il pourra élaborer, une concertation régionale pourra être lancée au sein du Réseau. Cette concertation, qui pourra prendre la même forme que le chantier de réécriture de la Charte, permettra au Réseau AMAP IdF d'identifier puis d'adopter collectivement une position commune sur ces questions.

I En conclusion, c'est donc bien la communauté de l'ensemble des membres adhérents au Réseau qui est concernée par la bonne santé des partenariats de la région.

I Que ce soit au niveau de l'accompagnement des nouveaux partenariats (poser les bonnes bases, etc.), l'accompagnement des partenariats en cours afin d'assurer leur pérennité (questionnements sur telle ou telle pratique, dérives, conflits) ou la construction collective de l'éthique (identification des «bonnes pratiques», expérimentation et créativité permanentes, etc.), c'est ensemble, paysans en AMAP et amapiens, que nous devons être collectivement porteurs du souci d'améliorer constamment la qualité de nos pratiques.

I Au fur et à mesure, le travail de capitalisation pourra contribuer à nous permettre de relever trois enjeux de taille :

-) promouvoir collectivement la viabilité des AMAP ;
-) participer à l'invention d'un(de) nouveau(x) modèle(s) agricole(s) ;
-) étendre ce dernier au reste de la société, ainsi que le mentionne la Charte :

«Le mouvement des AMAP invite à la dissémination positive de «l'esprit AMAP» dans tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire ; il encourage la création d'autres partenariats locaux (artisanat, finance, culture, etc.).»

I Ainsi, la Charte est à la fois une boussole et un horizon, et l'éthique du mouvement continue de se co-construire au jour le jour:

«La démarche d'expérimentation et de créativité reste au cœur de la charte pour inscrire les AMAP dans un mouvement citoyen, vivant et transformateur.»